

III. Préparations.

3.1. Obligations.

Quand ils sont sélectionnés par notre District, les candidats suivent une formation obligatoire organisée par le District. Ils y apprennent ce qu'est le Rotary, et quelles sont les règles et obligations qu'ils doivent respecter.

Ils sont obligés d'accepter les obligations suivantes :

- Les jeunes doivent respecter les lois du pays d'accueil. En ce qui concerne l'usage illicite de drogue, une infraction à cette règle entraînerait automatiquement un retour en France.
- Les jeunes doivent accepter la discipline de l'école et des parents d'accueil.
- Les jeunes ne doivent pas conduire de véhicule à moteur pendant toute l'année d'échange.
- Les jeunes ne doivent pas sortir avec un(e) petit(e) ami(e). Sortir ensemble, de préférence en compagnie, est toléré, mais pour des raisons évidentes, l'attachement sentimental n'est pas toléré.
- Les jeunes du Programme d'échange doivent aller à l'école désignée par le Club Hôte, suivre les classes et participer pleinement aux activités scolaires pendant leur séjour.
- Les jeunes devront faire un exposé aux Rotary Clubs, aux autres organisations et groupes de jeunes pendant leur séjour à l'étranger, et devront après leur retour en France, faire des exposés similaires aux mêmes groupes au sujet de leur expérience.
- Pendant leur séjour à l'étranger, les jeunes doivent assister à la Conférence de District du Rotary et apporter leur aide au Rotary et au Programme d'Echange de Jeunes du District selon les recommandations du Club Hôte ou du District.
- Les jeunes sont ambassadeurs de la France et doivent bien se conduire pour refléter une image positive de leur famille, leur communauté et leur pays.
- Les jeunes doivent retourner en France à la fin de l'année écoulée à l'étranger. Ils ne sont pas autorisés à rester dans le pays d'accueil après la période de l'échange.

3.2. Prendre contact.

Dès que le jeune connaît le nom de son Rotary Club et de la première famille d'accueil, il doit écrire pour se présenter et donner des renseignements complémentaires.

3.3. Langue.

Le jeune est sensé connaître les rudiments de la langue du pays d'accueil. Nous conseillons vivement d'apprendre le plus possible de cette langue étrangère, afin de profiter au maximum de cette année exceptionnelle. Plus le candidat connaît cette langue, plus ce sera facile et profitable.

3.4. Voyage vers l'étranger.

Après avoir été accepté par le pays d'accueil, et avoir reçu la "garantie form" (formulaire certifiant l'hébergement et la scolarisation du jeune), le jeune peut s'occuper de son visa. Surtout, dès qu'il connaît la date, l'heure et le lieu de son arrivée, le jeune doit écrire ces informations à la famille d'accueil pour ne pas se retrouver seul(e) dans un aéroport étranger...

Pour le retour, le jeune doit réserver son billet quelques mois avant le retour prévu, et le confirmer en temps et heure. Le conseiller du Club d'accueil peut l'aider si nécessaire.

3.5. Assurances.

Les parents de chaque jeune doivent prendre une assurance maladie spécifique à chaque pays d'accueil ("Bolduc" pour les Etats-Unis, "Sigma" pour l'Australie, etc.). Le District d'accueil adressera avant le départ le formulaire d'inscription de la société d'assurance. Parfois, le Rotary Club hôte paie l'assurance sans en demander le remboursement ... Il faut penser aussi à la Responsabilité Civile, parfois payée par le Rotary Club.